

CONVOCATION DU 27 AOUT 2019 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 SEPTEMBRE 2019

Convocation en date du 27 août 2019, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi deux septembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 Juin 2019.

- 1) Décisions Modificatives budgets 2019
- 2) Tarif repas cantine scolaire au 31 Août 2019
- 3) Convention « Fondation 30 millions d'Amis »
- 4) Adduction eau « Quartiers les Mazes et les Coufours »
- 5) Régularisation accès Salle des Fêtes
- 6) Extension réseau électrique « Quartier Chassargues »
- 7) Débat PADD (projet d'aménagement développement durable) PLUI
- 8) Questions Diverses

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 27 Août 2019

Date d'affichage : 27 Août 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, Mme HENNACHE Marie Hélène, M. BREYSSE Dominique, M. TREMBLEY Guy, Mme MAILLOT NEYRAND Lydie, M. BERGOUNIOUX Serge, M. VALETTE Alain, Mme DUPLAND SCHANDELET Claudine, M. CONDOR Alain, M. FERMENT Bernard, Mme TERME Annie, Mme PERGE Christine.

Excusée : Mme BACCONNIER Virginie

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme HENNACHE Marie Hélène

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 JUIN 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2019 :

Budget Général 302 :

R 1068 : + 7963.54 D001 : + 7963.54 R021 : - 7963.54 R002 : - 7963.54 R1641 : + 7963.54

Budget Assainissement 335 :

D2315 : - 16200.00 D204182 : + 16200.00

Budget service des eaux 334 :

61528 : - 6500.00 021 : + 6500.00 023 : + 6500.00 2313 : + 9500.00 2188 : -3000.00

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) REVISION DES PRIX DE REPAS CANTINE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur Benoit COURT du restaurant « Aux Vieux Arceaux », fournisseur des repas de la cantine scolaire a informé la Mairie par courrier du 11 juillet 2019, d'une augmentation de 3 % du prix du repas à partir du 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le tarif suivant applicable à partir du 1^{er} septembre 2019 :

Repas servi à la cantine scolaire : 3.49 € + 3% = 3.60 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Un point est fait sur la rentrée scolaire par Madame HENNACHE ; 89 élèves scolarisés et répartis sur 4 classes.

3) CONVENTION « FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS »

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la « Fondation 30 millions d'Amis » afin de réguler et de gérer la population de chats libres sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire :

- De donner une suite favorable à ce dossier,
- De signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants en date du 27 mai 2019 et tous documents nécessaires à ce dossier,
- D'inscrire les sommes nécessaires au budget primitif en cours.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) ADDUCTION EAU « QUARTIER LES MAZES ET LES COUFOURS »

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable définissant les orientations communales en matière de distribution d'eau potable, il convient de prévoir pour 2020, les travaux UDI des Fiagoux.

Ces travaux concerneraient le renouvellement de la conduite en fonte depuis le captage de Montférou jusqu'au hameau de Salibage et au réservoir des Coufours et d'effectuer un branchement pour une habitation située sur la commune de Mercuer en accord avec le syndicat des eaux Ailhon/Mercuer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire :

- De demander des devis pour effectuer les travaux,
- De demander des subventions auprès de l'agence de l'eau, du département, de la région,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- De signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) REGULARISATION ACCES SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est en attente d'un courrier, le dossier sera donc reporté à un prochain conseil municipal.

6) EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE « QUARTIER CHASSARGUES »

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du courrier du SDE du 7 août 2019 concernant l'extension du réseau électrique – poste CHASSARGUES – PARCELLE C1921.

Le coût total de de l'opération s'élèverait à 33 240.60 euros TTC, la part de la collectivité serait pour ce qui concerne l'alimentation du réseau électrique de 6925.12 euros, soit 25 % du montant HT payable au SDE07 sur 10 ans.

Cette extension permettra d'alimenter les quatre autres parcelles à proximité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal charge le Maire :

- De signer la proposition 191473D du 7 août 2019
- De prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2020,
- De signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7) DEBAT PPAD – PROJET D'AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE - PLUI

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur son territoire.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLUI comporte un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Maire ajoute que le débat au sein du conseil communautaire a eu lieu le 25 juin 2019 et qu'il est désormais nécessaire de mener un débat sur les orientations générales au sein des conseils municipaux.

Il précise que les orientations générales du PADD sont le fruit d'un travail participatif avec la commission PLUI, que le document a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux en amont de la conférence des élus locaux qui s'est réunie le 19 juin 2019 lors de laquelle ces orientations ont été présentées et que ces orientations ont fait l'objet d'ajustements mineurs suite à la présentation au comité pilotage avec les personnes publiques associées le 11 juin 2019 et à la réunion publique du 17 juin 2019.

Les orientations générales du PADD, adressées avec la convocation à la présente séance, sont déclinées autour de quatre axes qui s'appuient sur les éléments caractéristiques du territoire suivants :

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat desservi non renouvelable,
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire,
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif,
- L'optimisation du bâti existant (habitat, équipements, activités économiques) comme un préalable à tout aménagement.

Les orientations générales du PADD sont exposées ainsi :

1. Offrir une attractivité renouvelée dans le pôle principal, les bourgs périphériques et villages pour accueillir une population diversifiée
 - 1.1 Optimiser les espaces actuellement urbanisés
 - Equilibrer l'accueil de la population sur le territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale
 - Accueillir une population diversifiée et répondre efficacement au parcours résidentiel des ménages
 - Traduire l'objectif de croissance démographique en besoin foncier
 - Programmer la production de logement par secteur du territoire en appliquant un principe de solidarité et d'équilibre entre les communes de chaque secteur et en attribuant des objectifs nuancés selon le niveau d'armature territoriale et la situation géographique sur le territoire
 - 1.2 Requalifier les espaces publics structurants
 - 1.3 Repenser les équipements publics
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes
 - 2.1 Mobiliser le bâti existant pour le développement d'activités
 - 2.2 Renforcer les filières existantes en prévoyant des espaces dédiés à leur développement
 - 2.3 Consolider le pôle commercial de Lalevade-Prades et maintenir l'activité commerciale de proximité
 - 2.4 Soutenir le potentiel productif agricole et sylvicole du territoire
 - 2.5 Soutenir un tourisme ancré et raisonné comme une alternative au modèle touristique du Sud Ardèche
3. Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable
 - 3.1 Ouvrir les paysages, condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif
 - 3.2 Valoriser le potentiel en énergies renouvelables lié aux ressources du territoire
 - 3.3 Gérer durablement la ressource en eau
 - 3.4 Préserver un environnement riche et diversifié, condition de l'attractivité du territoire
 - 3.5 Prendre en compte la forte vulnérabilité du territoire aux risques
4. S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et support de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire
 - 4.1 Améliorer qualitativement les routes du territoire
 - 4.2 Sécuriser les principaux axes routiers
 - 4.3 Anticiper les mobilités de demain

Suite aux interventions, le Maire acte que le débat a porté sur :

- Problème de mobilité
- Ressources en eau
- Zone activité économique

Le conseil municipal prend acte (12 pour et 02 abstentions) de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexée le document intitulé « orientations générales du PADD » et daté du 20 juin 2019.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Four : 12 Contre : 0 Abstention : 02

8) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les membres du conseil municipal des diverses conférences et activités sur la commune, à savoir :
 - Conférence sur les eaux minérales : Mercredi 18 Septembre 2019 à 18 heures à la Salle des Fêtes.
 - Dans le cadre des « Journées du Patrimoine » : visite commentée du carreau de la mine de Champgontier : Samedi 21 Septembre 2019 à 14 heures 30.
 - Le voyage organisé pour les personnes de plus de 65 ans aura lieu Jeudi 5 septembre 2019.
 - « La Fête de la Pomme » aura lieu le 26 et le 27 octobre 2019, place du Village et Salle des Fêtes.
- Madame DUPLAND SCHANDELET Claudine fait part de son mécontentement concernant les réseaux de téléphone portable.
- Madame DUPLAND SCHANDELET Claudine demande des renseignements concernant la mise en place de la fibre optique.
- Madame DUPLAND SCHANDELET Claudine signale le problème de sécurité routière sur la RD 19.
- Madame MAILLOT NEYRAND Lydie propose une conférence sur le thème « La Fabrique de Landes : Histoire d'une démesure ».
- Monsieur CONDOR Alain propose de développer le Marché du Mercredi pendant la saison estivale.
- Monsieur CONDOR Alain demande des renseignements concernant le forum des associations qui a eu lieu Dimanche 1^{er} Septembre à Lalevade.
- Monsieur CONDOR Alain demande que les informations sur le panneau sur la RD19 soient plus lisibles.
- Monsieur BERGOUNIOUX Serge signale qu'il n'y a plus lieu de verser la subvention à l'association « Animations Pradoises ».

QUESTIONS DIVERSES PUBLIC

- Le Maire donne la parole au public.

La séance est levée à 23 heures 00 minutes.